



## RÈGLEMENT CANTINE ET GARDERIE

Ces 2 services font l'objet d'une seule facture, qui devra être réglée :

- de préférence par virement, sur le compte de l'association (IBAN FR76 1558 9297 0403 9441 0404 011 - BIC CMBRFR2BARK)

- ou par chèque à l'ordre de AEP DIWAN KASTELLIN

dans les plus brefs délais et au plus tard avant la fin du mois suivant.

Exemple : facture au titre du mois de septembre émise début octobre à régler avant fin octobre.

Pour les familles qui le souhaitent, il est possible de mettre en place un prélèvement automatique, qui sera effectué le 15 de chaque mois.

Nous attirons votre attention sur le fait que vos règlements permettent à l'association de régler les factures de cantine à la trésorerie de Châteaulin. En cas de retards répétés, les repas risquent de ne plus nous être livrés et nous en pâtirions tous.

### CANTINE

Les repas sont livrés par la commune de Châteaulin. À titre indicatif, le tarif pour l'année 2019/2020 était de 3.45 €/repas. La livraison des repas fait l'objet d'une convention avec la commune de Châteaulin en début d'année scolaire, le tarif est donc susceptible d'évoluer chaque année.

L'inscription à la cantine se fait chaque matin auprès de l'ASEM.

Si le repas d'un enfant est commandé, mais que celui-ci quitte l'école avant le déjeuner (pour maladie par ex.), le repas sera facturé à la famille.

### GARDERIE

L'association AEP DIWAN KASTELLIN met à disposition des parents dont les enfants sont scolarisés à l'école Diwan de Châteaulin un service de garderie.

#### Article 1 : horaires

En période scolaire, l'accueil est assuré les :

- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 7h30 à 8h35 et de 16h40 à 18h30.

Les heures d'arrivée et de départ des enfants sont notées par l'ASEM.

## **Article 2 : tarifs**

7h30 – 8h00 : 1€  
8h01-8h30 : 1€  
16h45 – 17h15 : 1€  
17h16 – 17h45 : 1€  
A partir de 17h46 : 1€

Le coût quotidien maximum est plafonné à 3€.

L'accueil est gratuit à partir de 8h30 et avant 16h45.

## **Article 3 : inscription**

- pas d'inscription nécessaire.

## **Article 4 : goûter**

- Les goûters sont à fournir par les familles.

## **Article 5 : encadrement**

L'encadrement est assuré par les ASEMs employé(e)s de l'association et par le/la volontaire en service civique.

Nous demandons aux parents d'attendre l'arrivée de l'ASEM et de ne pas laisser leur enfant seul dans la cour. Dans le cas contraire, la responsabilité de l'ASEM et de l'AEP ne saurait être engagée.

## **Article 6 : Evènements exceptionnels**

En cas d'arrêt de travail de l'Atsem, l'Aep peut prendre la décision de basculer la garderie à l'école Marie-Curie

Les modalités sont les suivantes :

### Garderie du matin :

Accueil des enfants de 7h00 à 8h20 à l'école Marie-Curie

Trajet garderie, skol diwan par un parent bénévole de l'école entre 8h20 et 8h35

Prise en charge des élèves par l'équipe pédagogique : 8h35

### Garderie du soir :

Prise en charge et trajet des enfants vers Marie-Curie par un parent bénévole de l'école entre 16h30 et 16h45

Accueil des enfants par l'école Marie-Curie : 16h45 à 18h30

Le tarif restera similaire à celui pratiqué au sein de l'école, l'Aep s'engage à prendre en charge la différence demandé par la mairie de Châteaulin

AEP DIWAN KASTELLIN  
N° SIREN : 521 152 942  
N° SIRET : 521 152 942 00020  
23 grand rue 29150 Châteaulin  
Tel : 02 98 27 40 94  
diwankastellin.bzh

**L'Aep peut également prendre la décision de fermer la garderie en cas d'arrêt prolongé de l'atsem sans que cela ne puisse lui être reproché.**

\_\_\_\_\_ (A remettre impérativement à l'AEP via le cahier de liaison)

### **RÈGLEMENT CANTINE ET GARDERIE**

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ représentant légal de l'enfant \_\_\_\_\_ reconnais avoir lu et accepte dans son intégralité le présent règlement.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Noms et signatures des représentants légaux de l'enfant :

AEP DIWAN KASTELLIN  
N° SIREN : 521 152 942  
N° SIRET : 521 152 942 00020  
23 grand rue 29150 Châteaulin  
Tel : 02 98 27 40 94  
diwankastellin.bzh